

# La lettre aux parents

Note d'information de la mairie, direction des affaires scolaires



## Éditorial de Monsieur le Maire

« Chers parents,

À l'aube de cette deuxième année de mise en place des nouvelles activités périscolaires, je m'associe à Sylvie SIRI, adjointe aux affaires scolaires et à Jocelyne GIRODENGU, conseillère municipale qui l'assiste dans sa mission, pour remercier tous les intervenants, qui sous la conduite d'Hélène CHAMPETIER, ont permis d'offrir à nos écoliers un large panel d'activités de qualité, aussi riches que variées. En effet, leur pratique est rendue possible grâce au soutien des élus qui se consacrent à la jeunesse, à la motivation et la diversité des qualifications du personnel communal, à la richesse du tissu associatif local et la générosité de ses bénévoles, ainsi qu'aux nombreux équipements sportifs et culturels de la commune.

Pour cette rentrée, nous avons souhaité renforcer encore plus la diversité de ces activités tout en conservant leur gratuité !

En ce qui concerne la gestion des établissements scolaires et leur entretien, sous la responsabilité de Sandrine IBERTI, je suis heureux de vous annoncer la rénovation du système de chauffage permettant aussi d'assurer la climatisation dans chaque classe, installation qui a coûté près de 450 000 euros mais qui nous est apparue comme le meilleur choix, lors du remplacement inévitable des vieilles chaudières.

Cette rentrée s'est très bien déroulée, il ne me reste donc plus qu'à souhaiter à nos chers enfants, leurs professeurs, et vous-même, une excellente année scolaire.

Bien à vous. »

**Jean-Pierre TUVERI**

Maire de Saint-Tropez

## Vie scolaire

C'est avec le départ en juin dernier, de deux « piliers » du service scolaire, que nous nous apercevons que les années filent très vite et ne se ressemblent pas. Joëlle DENANS et Evelyne SZEGSZARDI, respectivement 32 et 33 ans de bons et loyaux services au sein de nos écoles communales goûteront une retraite bien méritée.

Deux collaboratrices précieuses qui ont œuvré tout au long de leur activité au sein des écoles communales pour que les élèves et les enseignants soient accueillis et travaillent dans les meilleures conditions.

Ce sera probablement, la dernière ligne droite avant la retraite pour Monsieur VALLOTTI, notre dynamique directeur de l'école élémentaire. Nous allons donc savourer l'année scolaire 2015 à ses côtés et l'accompagner au mieux dans ses missions quotidiennes. Qui sait ? Peut-être remplira-t-il une année scolaire de plus ; ce sera avec plaisir Maurice !



De gauche à droite : Evelyne SZEGSZARDI, Sylvie SIRI, Joëlle DENANS, Sandrine IBERTI, Henri-Paul RUIZ.

# La rentrée à l'école élémentaire



## Studieux même pendant les grandes vacances

Afin de préparer la rentrée scolaire, M. et Mme FLORYSZCZAK ont animé début juillet et fin août des stages de soutien à l'école des Lauriers, ouverte pour l'occasion par la Ville. Financées par les services de l'Éducation nationale, ces sessions sont destinées aux élèves identifiés par les enseignants, pour lesquels un soutien est nécessaire avant la rentrée.

## Répartition des classes rentrée 2015

Malgré la fermeture de classe décidée par les services de l'Éducation Nationale, l'équipe pédagogique s'est mobilisée afin de proposer pour la rentrée 2015, une répartition cohérente des élèves en fonction des effectifs et des cycles d'apprentissages (cycle 2 : CP au CE2 et cycle 3 : CM1 à la 6<sup>ème</sup>). C'est pourquoi Mme Anne ROUSSEAU, enseignante de CE2 a rejoint l'école Louis Blanc désormais occupée par 5 classes du CP au CE2. L'école des Lauriers quant à elle regroupe 4 classes du CM1 au CM2 dont une classe double niveau (CE2/CM1).

## Effectifs et équipes pédagogiques

Louis Blanc : Cycle 2		
CP	20	Mme Céline GAJAC
CP	18	Mme Estelle FAUDON
CE1	28	M. Maurice VALLOTTI
CE1 / CE2	25	Mme Florence MONDELLI
CE2	29	Mme Anne ROUSSEAU

Les Lauriers : Cycle 3		
CE2 / CM1	26	Mme Corinne FLORYSZCZAK
CM1	28	M. Roland GROSSO
CM2	26	M. Roland MONDELLI
CM2	25	M. Christian FLORYSZCZAK

- Intervenants BCD et coordonnateurs NAP : Christine SANDOVAL et Grégory BEN
- Les éducateurs sportifs Gilbert HAEFFLINGER et Sylvie BRUNET seront également présents aux côtés des enseignants tout au long de l'année scolaire.

## TRAVAUX



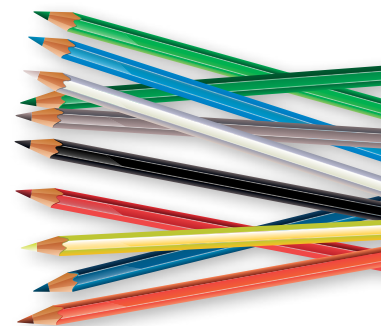
## Climatisation dans tous nos établissements

Outre, les petits travaux d'entretien réalisés par les équipes des services techniques municipaux, le programme de remplacement des systèmes de chauffage des écoles débuté en octobre 2014 s'est achevé à la fin du mois d'août 2015. Cette opération a coûté 447 885,60 € TTC.

En effet, les chaudières des écoles vieillissant, il a été décidé par Monsieur le Maire, sous l'impulsion de M. HAUTEFEUILLE, conseiller municipal chargé des travaux et de Mme Sylvie SIRI, Adjointe déléguée aux Affaires scolaires de doter les trois écoles communales d'un système de chauffage réversible (chaud/froid). Un confort appréciable pour travailler dans les meilleures conditions quelle que soit la température extérieure.

# La rentrée à l'école maternelle

L'école maternelle dirigée par Marie-José LECOQ-PERROT accueille deux nouveaux enseignants Mme Salima MAHFOUDI et M. DARDAINE. Nous leur souhaitons la bienvenue à Saint-Tropez.



## Effectifs et équipe pédagogique

Section	Elèves	Enseignant	ATSEM
Petite section	22	Mme Marie-José LECOQ-PERROT	Mme Emilie GOMEZ
Petit / Moyen	21	Mme Philippe PECAUD	Mme Martine JAUNAY
Moyenne section	25	Mme Sylvie ALIAS	Mme Carmen MANAS
Grande section	24	Mme Elisabeth SERRANO	Mme Martine FIORE
Grande section	24	Mme Salima MAHFOUDI / M. DARDAINE	Melle Emilie BERGOND

Mmes Céline REIBAUD, Catherine BRACCO et Fabienne CLAREBOUT font également partie de l'équipe scolaire. Elles interviennent tout au long de la journée pour assister les enseignants et les ATSEM dans leurs activités quotidiennes.

### Zoom sur les ATSEM : des journées bien remplies !

- Les agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles plus communément appelés ATSEM, participent à la communauté éducative. Collaboratrices indispensables au bon fonctionnement de l'école tout au long des heures d'enseignement, elles assistent le personnel enseignant pour la réception, l'animation et l'hygiène des jeunes enfants ainsi que dans la préparation et la mise en état de propreté des locaux et du matériel servant directement à ces enfants. Elles sont également chargées d'accompagner, de surveiller les enfants durant le temps de restauration et des siestes.
- Depuis la rentrée de septembre, elles animent également les ateliers dans le cadre des nouvelles activités périscolaires « NAP » de 15h45 à 16h30. Au plus près des besoins des enfants, les différentes animations ont été pensées et préparées par les ATSEM et Mme Marie-José LECOQ-PERROT, sous la supervision de Mme Hélène CHAMPETIER.



Les ATSEM et l'équipe de restauration.



## Garderie périscolaire et études surveillées

- Un accueil périscolaire est assuré sur inscriptions et suivant critères d'admission, le matin par les agents du service scolaire dans les écoles communales et le soir au pôle enfance par les animateurs du centre aéré. Les inscriptions sont prises au pôle enfance.
- Le soir pour les élèves de l'école élémentaire, des études surveillées sont animées par les enseignants à Louis Blanc et aux Lauriers. Les inscriptions sont prises par M. VALLOTTI, directeur de l'école.

Ecoles	Garderie matin	Garderie Soir	Etudes surveillées
L'Escouleto	8h	16h30-18h	
Ecole élémentaire Lauriers/Louis Blanc	7h50		16h30-16h45 petite récréation/goûter (fourni par les parents). 16h45-18h études surveillées.

# Réforme des rythmes scolaires

## Nouvelles activités périscolaires (NAP)

La Ville de Saint-Tropez a mis en place la réforme des rythmes scolaires dès la rentrée de septembre 2014 dans toutes les écoles publiques de la Ville.

Les enfants des écoles communales ont désormais classe le mercredi. Le temps scolaire des lundi, mardi, jeudi et vendredi a été réduit et remplacé par des activités périscolaires éducatives.

### L'équipe intervenante, coordonnée par Hélène CHAMPETIER, est constituée

- de personnel communal du service des sports, de la culture, de l'école de voile ainsi que de la police municipale,
- d'éducateurs sportifs,
- de professeurs diplômés et d'enseignants,
- de membres d'associations tropéziennes.

### Retour en image sur les activités 2014-2015 !

En 2014-2015, en fonction de leur âge, de l'école fréquentée et de la saison, vos enfants ont pu s'adonner aux activités suivantes : yoga, découverte des langues étrangères, lecture, rédaction de bandes dessinées, construction de jeux de société géants, jeux du cirque, échecs, sports (paddle, hand-ball, basket-ball, tennis, vélo, water polo, patinage sur glace...).

Mais aussi les loisirs créatifs, jeux de plage, découverte du monde, découverte des voiliers de tradition, la chasse au trésor à la citadelle, jeux de société, danse, zumba, hip hop, pétanque et divers jeux collectifs (loups, rondes, ballons prisonniers etc).

Ces activités visent à améliorer la réussite scolaire en favorisant la concentration, en développant l'esprit d'équipe, l'autonomie de chaque enfant et le respect de soi et des autres. Ces nouvelles activités périscolaires permettent également à chaque enfant de bénéficier d'activités ludiques en dehors du temps scolaire afin de se détendre et de découvrir ou de pratiquer des activités sportives et culturelles.

### Rentrée 2015 des écoles Louis Blanc et Lauriers

Mêmes activités que l'an passé en 2015-2016, auxquelles s'ajoutent : du théâtre, des ateliers organisés par l'observatoire marin, du chant, du karaté, de la prévention routière, de l'initiation aux premiers secours. Horaires 15h15 - 16h30.

### Escouleto : rentrée 2015

À l'école maternelle, les rythmes ont été revus pour l'année scolaire 2015-2016 afin de mieux répondre aux besoins des enfants, aux souhaits des familles et de l'équipe enseignante. La pause méridienne de deux heures est conservée car elle contribue au repos et au bien-être des enfants. Les enseignements reprennent directement après cette pause méridienne et se terminent chaque après-midi à 15h45 pour laisser la plage à un temps d'activités périscolaires. Ce temps d'activités périscolaires reste sous la responsabilité de la directrice de l'école maternelle, qui troque la casquette éducation nationale pour porter la casquette communale. Elle est ainsi la garante du bon déroulement des activités proposées aux enfants pendant le temps périscolaire : motricité fine, éveil corporel, chants, danse, jeux collectifs, carnet de voyage, jeux des animaux, jeux de société. Ces activités seront animées par les ATSEM, les animateurs du centre de loisirs et les auxiliaires de vie scolaire. Afin d'assurer le lien entre temps scolaire et périscolaire, le fil conducteur sera l'acquisition des notions de citoyenneté et de respect par les enfants, afin de développer un meilleur savoir vivre ensemble pour les tout-petits tropéziens.



Un grand merci aux bénévoles qui ont œuvré dans la bonne humeur l'an passé et qui réitérent leur participation aux activités scolaires cette année :

Le Lions club, l'UST hand-ball et l'UST tennis de table mais aussi la Boule tropézienne, la STVT et l'association des Petits bouts.

Sans oublier le nouveau venu, Yves SAVALL pour le karaté !

## Vos interlocuteurs NAP sur les sites scolaires :

Pour toutes questions relatives aux activités périscolaires se déroulant après la classe, vous pouvez joindre les responsables de chaque site scolaire, à savoir :

- Ecole Louis Blanc : Mme Christine SANDOVAL - 06.69.29.53.02
- Ecole les Lauriers : M. Grégory BÉN - 06.69.35.46.16
- Ecole Maternelle : Mme Marie-José LECOQ-PERROT - 04.94.97.05.26

## Lieu des activités

Les activités se déroulent dans les écoles, les locaux communaux (pôle enfance, bibliothèque jeunesse, musées, équipements sportifs, locaux associatifs). Les déplacements se font à pied ou en bus (par les conducteurs municipaux).

## Le projet éducatif territorial ( PEDT)

Dès l'automne 2014, un projet éducatif territorial a été signé entre la Ville, l'Inspection d'académie, la Direction départementale de la cohésion sociale et la Caisse d'allocations familiales du Var ; il acte les objectifs suivants :

- sensibiliser les enfants au développement durable et développer l'ouverture sur le monde,
- sensibiliser les enfants à la richesse du patrimoine culturel local,
- harmoniser le temps de vie de l'enfant et le temps de vie de l'écopier,
- développer l'autonomie de l'enfant,
- promouvoir une égalité des chances dans l'accès aux activités sportives, artistiques et culturelles,
- favoriser l'épanouissement personnel et collectif des enfants,
- enrichir et diversifier les temps de loisirs éducatifs des enfants.

Le projet éducatif territorial engage la Ville à proposer des activités périscolaires de qualité en lien avec les projets d'école. Le PEDT permet également à la Ville de percevoir le fonds de soutien aux activités périscolaires de la part de l'Etat, fonds qui s'élève à 50 € par an et par enfant. Cette recette est importante face à un coût de mise en œuvre des nouveaux rythmes scolaires de 100 000 € prenant en compte les charges en personnel, l'achat de fournitures pour les activités, le transport des enfants pour la ½ journée de classe supplémentaire le mercredi matin.

## Affichage des plannings

Le planning détaillé des animations par groupes d'élèves ainsi que le nom des intervenants sera affiché aux portails des écoles et sera mis en ligne sur le site internet de la ville : [www.saint-tropez.fr](http://www.saint-tropez.fr)

## Les Inscriptions

Conditions d'inscription :

- Scolarisation dans les écoles publiques tropéziennes ;
- Participation facultative ;
- Inscription obligatoire pour pouvoir y participer ;
- Inscription modulable en fonction des jours et des périodes ;
- Inscription modifiable avant chaque période de vacances scolaires.

La participation est obligatoire sur toute la durée d'inscription.

Les bulletins d'inscription sont téléchargeables sur le site Internet de la ville ou envoyés par mail par demande à l'adresse [rythmesscolaires@ville-sainttropez.fr](mailto:rythmesscolaires@ville-sainttropez.fr) ou à retirer au guichet unique du pôle enfance et doivent être renvoyés à cette même adresse électronique ou déposés au guichet unique du pôle enfance.

- par téléphone au pôle enfance au **04 94 81 30 11**
- sur le site Internet de la ville [www.ville-sainttropez.fr](http://www.ville-sainttropez.fr)
- par mail à [rythmesscolaires@ville-sainttropez.fr](mailto:rythmesscolaires@ville-sainttropez.fr)



## La restauration



### Information aux consommateurs sur la présence d'allergènes dans la composition des menus

Depuis le 1<sup>er</sup> juillet, les consommateurs sont informés de la présence d'allergènes dans les produits alimentaires, en application du décret du 17 avril 2015 relatif à l'information des consommateurs sur les allergènes et les denrées alimentaires non préemballées. Cette mesure s'applique à tous les professionnels publics ou privés de la restauration.

La fréquence des allergies alimentaires et leurs conséquences sur la santé ont amené les pouvoirs publics à instaurer des mesures d'information du consommateur.

C'est pourquoi la présentation des menus des restaurants scolaires présents à l'affichage à l'entrée des écoles et sur le site de la ville a été revisitée et ce, afin de faire apparaître les allergènes présents dans la composition des repas. Pour une information plus lisible, la liste des allergènes périodiquement révisée et publiée par la DGCCRF\* est affichée à côté des menus. Les différents allergènes ont été numérotés et reportés sur le menu à côté des préparations

ou denrées concernées. Pour exemple, dans une préparation toute simple de type « salade verte vinaigrette » on retrouvera deux catégories d'allergènes présents dans la préparation de la vinaigrette ; le n° 10 la moutarde, et le n°12, le vinaigre, qui contient des sulfites.

Ces informations figurant sur les menus ne dispensent pas les familles, de porter à la connaissance des directeurs d'écoles et du service scolaire les intolérances ou allergies alimentaires avérées dont seraient sujets leurs enfants. Dans ce cas la conclusion d'un plan d'accueil individualisé (PAI) est obligatoire.

La direction du service scolaire reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

\*DGCCRF (Direction Générale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes).

**RAPPEL > [www.ville-sainttropez.fr](http://www.ville-sainttropez.fr)**

## Retour sur les voyages scolaires

- Afin de diminuer la participation des familles, la municipalité a financé à hauteur de 97 € par élève les voyages scolaires et 210 € par élève les classes de découvertes neige organisées par l'ODEL VAR.
- Les classes CP de Mmes GAJAC et FAUDON ont pu bénéficier de 3 journées à l'école du cirque de Sainte-Maxime. Le CE1 de Mme MONDELLI a visité la fabrique du miel à la Garde-Freinet. Ces sorties ont été subventionnées par la Ville à hauteur de 1114 €.
- Les tout petits de l'Escouleto n'ont pas été oubliés, les portes du château de la Moutte ont été ouvertes aux enfants et aux enseignants pour un pique-nique dans les jardins. A cette occasion, une visite guidée par M. Jean-François ANDRE, directeur du Service Culturel et son équipe leur a été offerte.



### Voyages scolaires 2014/2015



Classe de neige à VARS. M. FLORYSZCZAK et ses élèves.

Classes	Destination	Participation communale
Classe de CM2 de M. MONDELLI	Voyage à Lyon du 30/03 au 3/04/15	1 358 €
Classe de CM1 de M. GROSSO	Voyage à Lyon du 30/03 au 3/04/15	1 843 €
Classe de CM2 de M. FLORYSZCZAK	Classe de neige à VARS du 26 au 30/1/15	3 360 €
Classe de CM1 de Mme FLORYSZCZAK	Classe de neige à VARS du 26 au 30/1/15	2 730 €
Classes de CE2 de Mmes OLLIER et ROUSSEAU	Musée de la préhistoire Quinson du 9 au 10/4/15	2 328 €
	<b>Total</b>	<b>11 619 €</b>



*De la maternelle au collège, c'était la rentrée mardi 1<sup>er</sup> septembre !*

*Retour en images !*



# Le calendrier scolaire 2015-2016



Le calendrier scolaire pour les années 2015-2016 a été fixé par deux arrêtés publiés au Journal officiel du 17 avril 2015.

	Zone A	Zone B	Zone C
<b>Rentrée des élèves</b>	Mardi 1 <sup>er</sup> septembre	Mardi 1 <sup>er</sup> septembre	Mardi 1 <sup>er</sup> septembre
<b>Vacances de Toussaint</b>	Du samedi 17 octobre au lundi 2 novembre	Du samedi 17 octobre au lundi 2 novembre	Du samedi 17 octobre au lundi 2 novembre
<b>Vacances de Noël</b>	Du samedi 19 décembre au lundi 4 janvier	Du samedi 19 décembre au lundi 4 janvier	Du samedi 19 décembre au lundi 4 janvier
<b>Vacances d'hiver</b>	Du samedi 13 au lundi 29 février	Du samedi 6 au lundi 22 février	Du samedi 20 février au lundi 7 mars
<b>Vacances de printemps</b>	Du samedi 9 au lundi 25 avril	Du samedi 2 au lundi 18 avril	Du samedi 16 avril au lundi 2 mai
<b>Ascension</b>	Jeudi 5 mai, vendredi 6 mai et samedi 7 mai	Jeudi 5 mai, vendredi 6 mai et samedi 7 mai	Jeudi 5 mai, vendredi 6 mai et samedi 7 mai
<b>Vacances d'été</b>	Mardi 5 juillet	Mardi 5 juillet	Mardi 5 juillet

## Zones de vacances

Dans le cadre de la réforme des régions, ce nouveau calendrier triennal intègre aussi une modification de la répartition des académies dans les zones de vacances. **Ce nouveau zonage qui concerne les vacances d'hiver et de printemps doit entrer en vigueur à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2016 :**

**Zone A :** Besançon • Dijon | Clermont-Ferrand • Grenoble • Lyon | Bordeaux • Limoges • Poitiers

**Zone B :** Aix • Marseille | Nice • Amiens • Lille | Caen • Rouen | Nancy • Metz • Reims • Strasbourg | Nantes | Orléans • Tours • Rennes

**Zone C :** Créteil • Paris • Versailles | Montpellier • Toulouse

**À noter :** en Corse et dans les départements d'outre-mer, chaque recteur d'académie dispose d'une compétence particulière pour adapter le calendrier national aux spécificités locales.

Retrouvez toutes les informations sur le site officiel de la ville

➔ [www.saint-tropez.fr](http://www.saint-tropez.fr)

**Directeur de la Publication :** Jean-Pierre TUVÉRI.

Sur une idée originale de Sylvie SIRI, Adjointe déléguée aux affaires scolaires. | **Rédaction :** Sylvie SIRI, Sandrine IBERTI, Hélène CHAMPETIER.  
Septembre 2015 | Tirage 340 exemplaires